

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 23 septembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/09/23-5/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210923-lmc100000022598-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/09/2021

Réception Préfet : 24/09/2021

Publication RAAD : 24/09/2021

Commission n° 5 – Environnement

Rapporteur : RUCHETON Béatrice

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

OBJET : Bilan d'activités 2020 de l'Assistance Technique Départementale (ATD) et de l'animation des territoires dans les domaines de l'eau et de la gestion du risque inondation.

La préservation, la gestion et la qualité de l'eau et de ses milieux en Seine-et-Marne relèvent des compétences eau potable, assainissement et milieux aquatiques en application de la loi Notre du 7 août 2015, des communautés d'agglomération depuis le 1er janvier 2020, des communautés de communes ayant pris la compétence à la même date, et des communes pouvant la garder jusqu'en 2026, accompagnées de certains syndicats qui se substituent à une partie de ces structures.

Ce domaine nécessite des investissements financiers conséquents, soit pour la construction de système d'assainissement, d'usine de traitement d'eau potable, d'interconnexion d'eau potable, soit pour la réhabilitation des canalisations et des réservoirs d'eau potable, des systèmes de collecte d'eaux usées, mais aussi du suivi des niveaux et de la qualité des eaux souterraines et superficielles, de la libre circulation de l'eau de nos rivières (trame bleue et entretien des cours d'eau) et de la gestion du risque inondation.

Le Département apporte depuis les années 1970 son appui technique et financier auprès des maîtres d'ouvrages, dans le cadre de sa compétence de solidarité envers le territoire. L'outil « Plan Départemental de l'Eau » (PDE), lancé en 2006 et piloté par l'Etat et le Département, a accéléré le processus en définissant des objectifs à atteindre conjointement entre tous les acteurs, y compris l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, tout en recherchant une complémentarité des moyens.

Un bilan 2020 du PDE est présenté à cette même séance. Le présent rapport se focalise spécifiquement sur l'Accompagnement Technique Départemental (ATD) et l'animation territoriale menés par le Département.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°2006-1772 en date du 30 décembre 2006 relative aux milieux aquatiques (LEMA),

VU la délibération du Conseil général n° 1/3 en date du 27 mars 2009, relative au contenu et aux modalités de mise en œuvre des missions d'assistance technique assurées par le Département,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/N°47, en date du 6 mai 2019 approuvant la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public (GIP) dénommé ID77,

V le décret n° 2019-589 du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements et modifiant des dispositions du code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/03 en date du 17 décembre 2020, relative au Budget Primitif 2021, Environnement et l'autorisation donnée au Président du Département de solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les années 2019 à 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De prendre acte de la communication du bilan d'activités de l'année 2020 des missions d'Assistance Technique Départementale (ATD) et d'Animation dans le domaine de l'assainissement, des milieux aquatiques, de la gestion du risque inondation et de la protection de la ressource en eau potable, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne